

DELIBERATION N° 83/11-04 : EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL : REALISATION DES ETUDES

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que l'étude de l'aménagement du cimetière de LUDRES avait été confiée au Cabinet AGORA-LORRAINE, par délibération du Conseil Municipal du 5 Mai 1980.

Le projet comporte deux aspects :

- réorganisation du cimetière existant,
- extension dans le prolongement Est du cimetière existant.

La première phase de cette étude avait été soumise au Conseil Municipal lors de sa réunion du 30 Septembre 1982. L'Assemblée avait estimé le coût de rénovation trop important, et avait donné la priorité au projet d'extension du cimetière.

Le géologue ayant établi un rapport favorable, il est nécessaire de poursuivre l'étude du projet d'extension du cimetière qui sera nécessaire lors de l'enquête de commodo et incommodo.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier la réorganisation et la réalisation du projet d'extension du cimetière au Cabinet AGORA-LORRAINE.
- précise que les crédits correspondants ont déjà été inscrits pour partie dans les budgets précédents, le complément éventuel, suite au coût prévisionnel de l'opération, pourra être inscrit au B.P. 1984.